

**ORDONNANCE N° 09/023 DU 23 AVRIL 2009 PORTANT NOMINATION D'UN AMBASSADEUR
EXTRAORDINAIRE ET PLENIPOTENTIAIRE DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
AUPRES DE LA REPUBLIQUE DE ZAMBIE**

Le Président de la République,

Vu la Constitution, spécialement en ses articles 79 alinéa 3, et 81 alinéa 1^{er} point 1 ;

Vu, telle que modifiée et complétée à ce jour, la Loi n° 81-003 du 17 juillet 1981 portant statut du personnel de carrière des services publics de l'Etat, spécialement en ses articles 4 et 19 ;

Vu, telle que modifiée et complétée à ce jour, l'Ordonnance n° 78-448 du 16 novembre 1978 portant Règlement d'Administration relatif au Corps des Diplomates de la République ;

Vu l'Ordonnance n° 08/073 du 24 décembre 2008 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 08/074 du 24 décembre 2008 fixant les attributions des Ministères, spécialement en son article 1^{er} point B.3 ;

Vu la nécessité ;

Sur proposition du Ministre des Affaires Etrangères ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

ORDONNE :

Article 1 :

Est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République Démocratique du Congo auprès de la République de Zambie, Monsieur **Floribert KASEBA MUKUNGO**.

Article 2 :

Le précité bénéficiera, pour la durée de ses fonctions, des indemnités et avantages prévus par l'Ordonnance portant Règlement d'Administration relatif au Corps des Diplomates de la République.

Article 3 :

Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires à la présente Ordonnance.

Article 4 :

Le Ministre des Affaires Etrangères est chargé de l'exécution de la présente Ordonnance qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 23 avril 2009

Joseph KABILA KABANGE

Adolphe MUZITO
Premier Ministre

Pour copie certifiée conforme à l'original
Le 24 avril 2009

Le Cabinet du Président de la République

Adolphe LUMANU MULENDA BWANA N'SEFU
Directeur de Cabinet